

ions de location d'installations par exemple pelouses, réseaux électriques, canots kayak, paddle, planches à voile... dans le respect de l'arrêté municipal portant réglementation du plan d'eau, - de la location de vélos. Possibilité de proposer et développer d'autres orientations sous réserve de l'accord de la Ville de Vichy. La Plage des Célestins a vocation à participer au développement de l'image de la Ville de Vichy. A cette fin, le délégataire devra s'engager à poursuivre : - le développement d'une activité commerciale sur le site - le développement de la notoriété

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 252 809 euros

II.2.7) Durée de la concession

Début : 1.er avril 2021 - Fin : 31 mars 2025

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Délégation de service public

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : - Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) indiquant notamment si le candidat se présente seul ou en groupement. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera la composition du groupement, la forme du groupement ainsi que le nom de l'entreprise mandataire. Le candidat ou groupement candidat devra mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique et/ou un numéro de télécopie de contact. - Déclaration de candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 ou équivalent) - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans une situation d'interdiction de soumissionner visée aux articles L.3123-1 à L.3123-14 du Code de la Commande Publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes exigées en application de l'article L.3123-18, L.3123-19 et L.3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 de ce même Code sont exacts - Preuve qu'il respecte la réglementation relative aux travailleurs handicapés (art. L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail) : certificat de l'Association de gestion de fonds de développement ou, le cas échéant, une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'est pas soumis à cette obligation - Les certificats établis justifiant du respect des obligations prévues à l'article L.3123-2 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique - Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit justifier avoir été habilité à poursuivre son activité pendant la période prévisible d'exécution

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objet de la concession au cours des trois derniers exercices disponibles - Bilans ou extraits de bilan concernant les trois dernières années disponibles des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ou tout autre document reprenant les mêmes données - Déclarations sur l'honneur concernant le nombre et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate ou des entreprises membres du groupement candidat et, le cas échéant, tout élément de nature à faire apparaître la capacité et la solidité financière du candidat - Attestation d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation Les sociétés nouvellement créées communiqueront les documents disponibles relatifs à l'exercice ou aux exercices réalisés

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Niveau de couverture des risques et garanties couvrant l'ensemble des activités confiées au délégataire.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Présentation du candidat, de ses références pour des prestations similaires, de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public - Références des trois dernières années en matière d'exploitation d'équipements et de services analogues Sont attendues des attestations de bonne exécution du destinataire ou, à défaut, une déclaration de l'opérateur - Présentation détaillée du projet d'activité précisant les moyens matériels et humains mis en œuvre (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, équipements, organigramme), précisant notamment les titres d'études et expériences des personnels. Note sur les conditions dans lesquelles le candidat envisage d'assurer l'organisation du service et sur le personnel qu'il y affecterait.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Expérience acquise en matière de prestations similaires.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

24 novembre 2020 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date estimée pour le début du contrat dont la durée sera de 4 ans : 1^{er} avril 2021 Date estimée pour la fin du contrat : 31 mars 2025 La valeur estimée de la DSP est donnée à titre indicatif, ces chiffres se réfèrent à la DSP en cours. Or, la future délégation faisant l'objet de la présente publicité est élargie par rapport à la délégation actuelle

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6. cours Sablon - CS 90129, 63000, CLERMONT FERRAND CEDEX 1, F, Téléphone : (+33) 04 73 14 61 00, Fax : (+33) 04 73 14 61 22

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

CCIRA, 79, cours Charlemagne LYON, 69002, LYON, F

VI.4.3) **Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours possible devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand en application des articles L551-1 à L551-12 (référé pré-contractuel) avant la signature et L551-13 (référé contractuel) du code de justice administrative dans les délais prévus à l'article R551-7 du code de justice administrative. Un recours de pleine juridiction est ouvert aux tiers intéressés et peut être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Tribunal Administratif du Puy de Dôme, 6. cours Sablon - CS 90129, 63000, CLERMONT FERRAND CEDEX 1, F

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

14 octobre 2020

Éléments de facturation :

Classe de profil : Commune

Siret : 21030310300019

Libellé de la facture : Ville de Vichy Place de l'Hôtel de Ville BP 42158, F-03201 Vichy Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 24 novembre 2020

Objet de l'avis : concession de service public pour la plage des célestins

Norm de l'organisme : Ville de Vichy

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS3960679



[> Informations légales](#)

